

ne laissèrent pas de mettre à exécution leur louable projet. C'est ce que nous apprend Leclercq au chapitre VIIe du "Premier établissement de la foi en la Nouvelle-France". Le Père Guillaume Galleran fut envoyé d'Europe pour parfaire cette œuvre, en même temps qu'il établirait un noviciat franciscain à Québec. Il partit "avec pouvoir particulier de recevoir à notre Saint Habit non seulement les Français..... mais encore les Sauvages de notre séminaire si dans la suite du temps on pouvait les rendre assez bons chrétiens pour espérer même de les avancer jusqu'à la perfection évangélique." (1)

Existe Le Tac nous apprend aussi que le Couvent de Notre-Dame des Anges était "une maison de Récollection et un séminaire pour les Sauvages". (2) L'idée d'un séminaire à Québec, dès le principe de la colonie, eut donc sa réalisation, et on peut affirmer que l'existence de cette maison d'éducation eut la même durée que le premier séjour des Récollets en Canada. Mais faute de ressources, il n'eût pas les proportions qu'on aurait voulu lui donner ; aussi le Père Le Caron écrivit-il dans ses mémoires envoyés en France en 1624 : "Notre séminaire serait d'une grande ressource, si on avait les moyens de fournir à tout : mais vu la pauvreté du pays nous ne saurions y nourrir qu'un petit nombre de Sauvages". (3)

Les Récollets ont donc tenu des écoles à Tadoussac et aux Trois-Rivières, et un séminaire à Québec. Les citations que nous avons faites, et que nous avons puisées dans les auteurs qui se sont trouvés les premiers à notre portée, le disent assez clairement. Pour répondre justement aux questions qui sont le titre même de ces lignes, il faut donc remonter

(1) Leclercq "premier établissement de la foi," chap. VIIe.

(2) "Hist. chron. de la Nouvelle-France", p. 112—Paris 1838.

(3) Leclercq, chap. VIIe, p. 287.